

« À l'action éducative de la famille se joint celle de l'école, qui interagit de manière subsidiaire. Forte de sa fondation évangélique, l'école catholique prend l'aspect d'une école pour la personne et d'une école des personnes.

"La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique". Cette affirmation, en mettant en lumière le rapport vital de l'homme au Christ, rappelle qu'en la Personne même du Christ se trouve la plénitude de la vérité sur l'homme. C'est pour cela que l'école catholique, en s'engageant à promouvoir l'homme dans son intégrité, le fait, en obéissant à la sollicitude de l'Église, dans la conscience que toutes les valeurs humaines trouvent leur réalisation plénière et par conséquent leur unité dans le Christ. Cette conscience exprime la position centrale de la personne dans le projet éducatif de l'école catholique »¹.

Aux côtés de la famille, l'École, lieu de transmission de savoirs, de connaissances, a un rôle essentiel en termes d'éveil humain, spirituel et d'appropriation de soi, dans son unicité, y compris sa corporéité sexuée. La conception de la personne humaine fondée sur l'Évangile et la conviction de l'importance d'une éducation de tout l'homme, corps, âme et esprit, engagent l'Enseignement catholique à aborder les questions relatives à l'identité de genre dans le plus grand respect des personnes en veillant à la manière dont elles se posent au sein de la communauté éducative et s'inscrivent dans un projet d'éducation intégrale.

Consciente de sa responsabilité éducative, l'École catholique est fondamentalement soucieuse de la dignité de chaque personne qu'elle accueille et vigilante à la manière dont elle va considérer conjointement le plein épanouissement de la personne (corps, esprit et âme, tout ensemble) et la recherche du bien commun comme finalités unifiées de l'éducation.

Cette vigilance implique pour tout établissement catholique qu'il soit toujours attentif au respect inconditionnel de la dignité de toute personne, ainsi qu'à la manière dont il veille à garantir la place première des familles dans le processus éducatif.

Le respect inconditionnel de la dignité de toute personne

Le Statut de l'Enseignement catholique² fonde l'éducation sur la dignité de la personne humaine

¹ Congrégation pour l'éducation catholique, « Il les créa homme et femme » – Pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation, 2 février 2019, §39.

² enseignement-catholique.fr/wp-content/uploads/2023/03/statutec2013_maj_2019_web.pdf

et rappelle que l'École est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne.

art. 1 *La dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation.*

art. 42 *Par l'ensemble de ce qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Elle contribue largement « à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire ».*

Tout ce qui touche à l'identité de la personne humaine appelle un surcroît de délicatesse et d'attention à la manière dont elle sera prise en compte.

La famille, premier lieu d'éducation

Le Statut rappelle également que la responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, premiers éducateurs de leurs enfants, et qu'il convient d'assurer, notamment dans ce type de situation, une alliance éducative avec eux, seule capable de garantir un processus éducatif adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

art. 4 *La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ; ils ont à favoriser leur « éducation totale, personnelle et sociale ».*

art. 5 *Aux côtés des parents, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne. Plus que jamais les familles recherchent le concours de l'école, au moment où ne cesse de gagner en importance dans la vie humaine la part de la culture, de la communication et de la vie sociale.*

Les parents, premiers éducateurs, ne sauraient être écartés des questionnements qui se posent.

La responsabilité propre de l'établissement

En établissement, la responsabilité éducative n'est pas interpellée uniquement au moment où une demande de changement de genre est adressée. Elle est engagée de façon globale dans le cadre d'un processus éducatif qui ne peut se limiter à la seule gestion d'une demande pour prendre en compte l'intérêt d'un jeune qui se construit. Notre responsabilité d'éducateur est engagée du fait même que la question d'un changement de genre puisse se poser : cette dernière a nécessairement des effets sur l'établissement et il n'est pas possible de faire comme si elle ne se posait pas.

La responsabilité de l'établissement se trouve interpellée à la fois dans la manière dont l'éducation affective relationnelle et sexuelle est proposée tout au long du cursus scolaire, dans le soin apporté à la relation avec les familles et dans la prise en compte du caractère singulier de chaque situation.

La responsabilité éducative qui incombe aux responsables des établissements catholiques nécessite de pouvoir inscrire la réflexion et l'action à engager à partir d'éléments de discernement indispensables pour accompagner leur réflexion à trois niveaux : anthropologique, juridique et éducatif.